

Écrit par le 23 novembre 2024

La MSA garantit la continuité de ses prestations

La MSA (Mutualité sociale agricole) garantit la continuité de son activité et le versement des prestations à l'ensemble de ses adhérents. Pour la MSA Alpes-Vaucluse, qui gère la protection sociale sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse, cette décision concerne 83 000 personnes.

« La MSA s'organise pour faire face à la crise sans précédent du Coronavirus, explique l'organisme mutualiste agricole. Elle met ainsi en œuvre des mesures exceptionnelles pour maintenir son service, garantir le versement de l'ensemble des prestations sans délai supplémentaire et soutenir les salariés, exploitants et employeurs agricoles, conformément aux décisions du Président de la République. »

Au niveau national, la MSA assure le versement de prestations à 5,6 millions d'adhérents.

<https://www.msa.fr/lfy/sante/coronavirus>